

N/REF : 10/10/2024 13H59 C:024889 I:35639
V/REF : 912557262
V/Email reçu le Jeudi 10/10/2024 a 13H59

VINCI FACILITIES
DAUPHINE SAVOIE MAINTENANCE
SERVICES
4 RUE DE L'OCTANT - CS 90311
38434 ECHIROLLES CEDEX

IMMEUBLE : GMF
7 AVENUE FELIX VIALLET
38000 GRENOBLE

St Martin-H, le 21 Octobre 2024

Référence Marché: N°VEF-CSE/ACR/SERVIMO/2016

LOCALISATION : ALLEE 7 VIALLET GRENOBLE - GMF

MOTIF : INTERVENIR CAR IL Y A UN DEGAT DES EAUX AU NIVEAU DE L'EVIER DE LA CUISINE - LE PLACARD SOUS LE SIPHON EST INONDE ET CELA COULE SUR LE SOL DE PLUS LA CHASSE D'EAU N'EVACUE PAS TRES RAPIDEMENT ET LORSQUE L'ON TIRE LA CHASSE L'EAU MONTE PLUS HAUT QUE D'HABITUDE - NOS COLLABORATEURS NE PEUVENT PLUS UTILISER LES SANITAIRES DE NOTRE AGENCE

Donneur d'ordre : M. D. GIRONA

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 10/10/2024 A 16H00
INTERVENTION DEPUIS L'AGENCE
DEBOUCHAGE CANALISATION DEPUIS LE CAISSON DANS LES TOILETTES
POSE D'UN BOUCHON DIAMETRE 32
POMPAGE D'EAU

PREVOIR UN PASSAGE CAMERA ET DEBOUCHAGE TOILETTE COTE RESERVE

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 15/10/24 a 14H47 M. D. GIRONA

MERCI DE FAIRE UN DEVIS

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer

l'origine de l'obstruction, mais ca n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	H(s) Hydrocureur interv.avant 4h (Jr)	1	126,81		126,81
1,00	Forfait Déplacement (Jr)	1	165,42		165,42
TOTAL H.T.					292,23
T.V.A. a 20,00%					58,44
TOTAL T.T.C.En EURO					<u>350,67</u>

Valeur en votre règlement au 30 Novembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN